

# DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE DE MEDECINE SUBAQUATIQUE ET HYPERBARE

## FACULTE DE MEDECINE DE LILLE

Professeur J. POISSY  
Docteur E. PARMENTIER-DECRUCQ

Année Universitaire 2024-2025

Chaque candidat, souhaitant intégrer ce DIU, doit envoyer **un curriculum vitae et une lettre de motivation** aux responsables d'enseignement à l'adresse suivante : [enseignement.diu.medhyp@chu-lille.fr](mailto:enseignement.diu.medhyp@chu-lille.fr)  
Sous réserve d'acceptation de votre candidature, vous pouvez procéder à votre inscription auprès de la Faculté.

Le **dossier d'inscription** est soit :

- à retirer auprès de : Madame ANJAR Yamna, Département de FMC / DPC, Faculté de Médecine / Pôle Recherche, Place de Verdun, 59045 Lille Cedex - Mail : [yamna.anjar@univ-lille.fr](mailto:yamna.anjar@univ-lille.fr)

- à télécharger directement sur le site : <https://ufr3s.univ-lille.fr/formation-continue/medecine/diu-medecine-subaquatique-hyperbare>

**La clôture des inscriptions est impérative au 1<sup>er</sup> novembre 2024.**

Pour les étudiants déjà admis à l'examen écrit national, le bénéfice de l'acquis est gardé 2 années consécutives. En cas de report mémoire, une réinscription est nécessaire pour remplir les obligations de stages, de soutenance de mémoire ou de l'examen oral.

---

## ORGANISATION

---

L'**entretien individuel** se déroulera le :

**Mercredi 13 Novembre 2024 à 14h00**  
Salle de réunion – Secteur tertiaire,  
Pôle de Médecine Intensive - Réanimation,  
Hôpital R. SALENGRO,  
CHU Lille.

**Entretien individuel** de vérification des connaissances en Physiologie et Médecine d'Urgence.

Pour la physiologie, le programme est celui dispensé dans le 1<sup>er</sup> cycle des études médicales axé sur la physiologie des appareils : cardio-circulatoire, respiratoire et du système nerveux. Pour la Médecine d'Urgence, le programme est celui dispensé au cours du 2<sup>ème</sup> cycle.

**Au cours de cet entretien**, il sera établi le calendrier des stages hospitaliers et attribué les sujets de mémoire de fin d'études. Les candidats devront se munir d'un **certificat médical de non contre-indication à la plongée**.

L'**enseignement théorique** s'effectuera à l'Hôpital R. SALENGRO, Pôle MIR, CHU de Lille :

- Du **25 novembre au 06 décembre 2024** tous les après-midis, du lundi au vendredi inclus,
- Du **20 janvier au 31 janvier 2025**, selon des mêmes modalités.

**Une journée d'enseignement commune** à toutes les universités contractantes qui aura lieu :

- Le **Vendredi 21 mars 2025 à Lyon**, les modalités de cette journée d'enseignement vous seront précisées ultérieurement.

- **Livres conseillés** pour la préparation du diplôme :
- TRAITE DE MEDECINE HYPERBARE

F. Wattel, D. Mathieu (Eds), Ellipses, Paris.

- **PHYSIOLOGIE Et MEDECINE DE LA PLONGEE**

B. Broussolle, JL. Méliet, Ellipses, Paris.

L'**enseignement pratique** s'effectuera sur la forme de :

- **10 demi-journées de stage au Centre Hyperbare** du Pôle de Médecine Intensive - Réanimation de l'Hôpital R. SALENGRO.

- 10 demi-journées de stage en service de soins critiques (service de Réanimation ou service d'Urgences), qui peuvent être exemptées, sur décision des responsables après entretien individuel si la formation initiale du candidat le permet.

Les modalités de stage et les périodes seront déterminées à la suite de l'entretien individuel.

L'enseignement pratique comprendra en outre :

- un **exercice d'évacuation d'un accidenté de plongée ou d'un noyé à Boulogne-sur-Mer**,
- une participation obligatoire aux **visites d'aptitude médicale de non contre-indication à la plongée sportive** (durant la période de stage en Centre Hyperbare).

Les dates de ces enseignements seront placées ultérieurement.

---

## VALIDATION

---

L'**examen écrit national** se déroulera le :

**Mercredi 04 Juin 2025**  
**De 14h00 à 17h00 (1 seule session).**

Il comporte **3 questions rédactionnelles** (une question de physiologie, physiopathologie ou urgence, une question de médecine de plongée, une question de médecine hyperbare).

L'**admissibilité est prononcée à la moyenne**, soit 30 sur 60 avec possibilité de rachat par délibération spéciale. De plus, **toute note inférieure à 06/20** obtenue à une des questions **entraîne l'ajournement**, quel que soit le total des notes obtenues.

**Le mémoire et l'examen oral** sanctionnent la fin des études. Son sujet est donné lors du résultat de l'examen probatoire. Le mémoire ne peut être soutenu que si l'étudiant est admissible à l'examen écrit national. Cet examen aura lieu le :

**Mardi 07 octobre 2025**

**La soutenance** se déroule lors d'une session publique à laquelle participe l'ensemble des étudiants avec une présentation orale faite par chaque candidat : durée de la présentation de 20 minutes, format Power Point.

La présentation est suivie d'une discussion avec le jury qui tient lieu d'examen oral.

Le mémoire est noté sur 40 points. La discussion qui suit (examen oral) sur 20 points.

La **préparation du mémoire** se déroule tout au long de l'année universitaire. Le choix du sujet est déterminé à l'issue de l'examen probatoire :

- 1<sup>er</sup> rendez-vous doit être pris avant la fin de l'enseignement théorique, soit avant la fin du mois de février. Lors de ce 1<sup>er</sup> rendez-vous, le plan du mémoire est ébauché ; une aide à la bibliographie et à la rédaction est apportée,
- 2<sup>ème</sup> rendez-vous avant la fin du mois de juin pour un point sur l'état d'avancement du travail,
- 3<sup>ème</sup> rendez-vous dans la semaine qui suit l'examen écrit national pour l'imprimatur.

La **remise du mémoire** doit se faire impérativement **une semaine avant la soutenance au format PDF en plus d'un exemplaire papier**.

**Si le mémoire n'est pas soutenu** l'année où l'étudiant est admissible à l'écrit national, le mémoire peut être soutenu l'année suivante sous réserve d'une nouvelle inscription à l'université.